

Pacte de la participation citoyenne

Coconstruit entre élu.e.s, agent.e.s des services & habitant.e.s,
Il fixe les conditions du fonctionnement de la démocratie locale.

Conseil de
Développement
Equipements de
quartiers

Conseils de quartiers
Conseils citoyens
Conseil Communal des
Jeunes

En + de leurs missions :
Organisent les budgets
participatifs
par quartier
Peuvent initier un droit
d'initiative
Désignent des
participants aux
Commissions
action-projet

Commission action-projet
= habitants*+ élus + experts/services

*chaque commission action-projet associe les représentants de l'Assemblée citoyenne désignés pour le suivi + les habitants concernés (usagers, riverains, membres des comités de quartiers ou des maisons de quartier...)

maire

Conseil municipal

+ l'Assemblée citoyenne intervient 30'
avant chaque Conseil Municipal
+ le Conseil municipal intervient devant
l'Assemblée tous les 2 ans

Services

Referendu
m
d'Initiative
Locale

Si plus de 5000
signatures

Droit
D'initiative
(mis à l'ordre
du jour
si plus de
1500 signatures)

Habitants / citoyens de Poitiers

Assemblée citoyenne

- 150 participants
- Désignation par tiers : volontariat + tirage au sort + cooptation pour membres des instances citoyennes (comité de quartier, CCJ, conseil citoyen...)
- + de 16 ans (sauf jeunes du CCJ/BDJ), habitant Poitiers depuis + d'1 an
- Dont habitants de Grand Poitiers → voir avec Grand Poitiers Collectif
- Durée de 3 ans
- Fréquence de réunion : 1 fois par trimestre
- Rôle : vigie citoyenne = garante du pacte de la participation citoyenne
- - droit de suivi
- - participation aux commissions action-projet